

## Relevé de notes en temps de crise sanitaire (IX)

– On assiste à un début de dérive constitutionnelle à travers ou au prétexte d'une « urgence sanitaire » qui tend à fonctionner comme un véritable laissez-passer pour le pouvoir exécutif. Cela peut commencer par des choses assez peu spectaculaires comme la décision du Conseil constitutionnel du 28 mai 2020 où ce même Conseil saisi d'une « question prioritaire de constitutionnalité » au sujet de l'installation d'éoliennes a décidé, en vertu de l'article 38 de la Constitution donnant force de loi aux ordonnances sous condition de ratification par une loi au Parlement dans la limite d'un certain délai, de faire comme s'il y avait eu ratification sous l'effet d'aubaine que représente la situation d'urgence sanitaire (en fait plusieurs dossiers traînaient effectivement). Une fois de plus se pose le problème constitutionnel de savoir si l'article 38 maintient l'équilibre entre ordonnances (l'exécutif) et ratification (le législatif), surtout dans une période où le gouvernement donne l'impression de ne gouverner que par ordonnances (*Le Monde*, le 6 juin). Le problème va à nouveau se poser sur un sujet majeur cette fois, à savoir le prolongement ou non de l'état d'urgence sanitaire au-delà du 10 juillet sachant que les parlementaires ne pourront pas se réunir avant septembre. Le constitutionnaliste Dominique Rousseau s'est déjà élevé contre cette possibilité (*Les Échos*, le 8 juin). Conscient du danger le gouvernement prépare un projet de loi pour le 11 juillet où il serait possible de faire des restrictions similaires à celles du temps d'urgence, à l'exception d'un nouveau confinement, jusqu'au 10 novembre (*Les Échos*, le 11 juin).

– Les enquêtes judiciaires contre la police en France ont augmenté de plus de 23 % en un an. Il est vrai que plus les mouvements se développent — et cela a été le cas depuis plusieurs années — plus mathématiquement — dans le cadre où on est resté d'une répression accrue et de la criminalisation des luttes — ces chiffres ne peuvent qu'augmenter. Sur le même sujet, et en résonance avec ce qui se passe aussi bien en France avec « Justice pour Adama » qu'avec la révolte après le meurtre de Georges Floyd, la ville-État de Berlin, pour lutter contre un type de discrimination, dite institutionnelle, a adopté jeudi dernier la « LADG », soit la loi anti-discrimination du Land qui vise à inverser la charge de la preuve en cas de conflit avec la police (*Le Figaro*, le 8 juin). Castaner encore un effort...

– Alors que les manifestations contre les violences policières ont montré que le droit de manifester ne se demande pas mais se prend, les syndicats continuent à chercher la marche à suivre pour la grande manifestation hospitalière du 16 mai. De la même façon qu'ils n'ont tiré aucune leçon du mouvement des Gilets jaunes, ils ne tirent aucune leçon du mouvement contre les violences policières. Ils restent comme leur statut le veut, attachés aux basques de l'État et à sa légalité censée être par définition légitime. Preuve en est, la CGT, avec la Ligue des droits de l'Homme, vient de demander au Conseil d'État la levée de l'interdiction de manifester (*Libération*, le 12 juin). Peu de chance qu'elle se rende compte que la légitimité de manifester se passe de sa légalité. « L'autorisation permettrait une concertation avec les autorités sur le choix du lieu, le parcours, l'encadrement par les forces de l'ordre », estime Patrice Spinosi, avocat de la LDH. Les syndicats l'affirment : ils sont aujourd'hui capables d'organiser des rassemblements dans le respect des gestes barrières en encourageant le port du masque et les distances entre participants. Ben voyons ! Le Conseil d'État semble mieux prendre en compte le rapport de forces quand, devant les manifestations répétées contre les violences policières, il vient de se prononcer, le

13 juin, pour une autorisation partielle jusqu'à 5000 participants au lieu des dix d'origine. Mais pourquoi le chiffre de 5000 plutôt qu'un autre, on ne le saura pas (*Le Monde*, le 16 juin).

– Dans l'entretien qu'il a donné aux *Échos* le 8 juin, le directeur général de Nissan insiste sur le fait que la priorité va être de baisser les coûts fixes. Plutôt rassurant pour l'emploi sauf que traditionnellement, dans les *zaibatsu* de l'industrie japonaise, les salariés titulaires avaient tendance à être considérés comme du capital fixe (« capital humain » et emploi à vie)... au coût fixe. On jugera donc sur pièce. Mais dans les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire (restauration-hôtellerie, aéronautique), c'est le capital variable qui devient surnuméraire. Trois économistes (Blanchard, Pisani-Ferry et Philippon) par ailleurs experts de Macron, bien que travaillant aux USA, proposent de subventionner les salaires de ces branches à hauteur de 30 % pour éviter que les entreprises ne ferment pour rouvrir plus tard. Le coût de l'opération ne serait pas très élevé, car il n'y aurait plus besoin de verser les allocations chômage et il y aurait, en compensation, une récupération des cotisations sociales sur les 70 % du salaire restant. Il s'agirait d'éviter un processus de destruction-crédation conjoncturel sur le temps court en aidant à la continuité de l'activité. L'autre volant de leur plan est que les banques se substituent à l'État pour l'aide aux PME dans la mesure où ce sont elles qui connaissent le mieux leurs clients et qu'elles pourraient donc faire le tri dans les défaillances d'entreprises qui ne vont pas manquer de survenir ; cela éviterait d'accorder des aides au hasard à des entreprises qui auraient fermé de toute façon.

– Ce type de subvention est aussi ce que préconise Patrick Artus économiste en chef chez Natixis (*Le Monde*, le 13 juin) quand se produisent des blocages comme dans le cas des « accords de performance » (voir relevés précédents) qui se font plus nombreux et dont certains semblent achopper sur la question des salaires comme chez Derichebourg dans l'aéronautique à Blagnac (Toulouse). L'idée c'est que soit la subvention doit aller à l'entreprise pour préserver l'emploi et la « ressource humaine, soit elle doit compenser la perte de salaire des salariés ; mais cela ne doit se faire que dans les secteurs qui le nécessitent vraiment parce qu'ils sont les plus touchés par la crise sanitaire et pour les entreprises qui ont un plan clair de reprise les rendant capables d'aller de l'avant quand la reprise sera amorcée. On peut avoir des doutes : Peugeot, Renault et Air-France, un plan clair ? Quant à des entreprises sous-traitantes comme Derichebourg (Airbus) elles ne sont effectivement pas prévues dans le plan d'extension du chômage partiel, pendant un an ou deux pour les salariés de l'aéronautique. En attendant et malgré la signature de l'accord par FO, la résistance s'organise chez les 1600 salariés avec la CGT et l'UNSA qui n'ont pas signé + un collectif de non-syndiqués déclarant représenter 400 salariés et qui appelle à une manifestation rejoignant celle des hospitaliers le 16 juin (*Libération* du 16 juin).

– Pour le Ségur de la Santé, la lutte sur les salaires des hospitaliers commence avec les propositions syndicales classiques comme celle de la CGT sur l'augmentation du point d'indice qui permet de maintenir et même d'accentuer la hiérarchie salariale ; ou celle plus égalitaire de Sud-santé qui demande un premier geste de 300 euros net pour les plus bas salaires avant toute discussion ultérieure (*Le Monde*, le 9 juin). Les pistes gouvernementales, outre un « premier geste », s'orientent plutôt vers une individualisation des rémunérations, au mérite ou suivant la technicité et la pénibilité, mais on voit mal comment cette dernière pourrait être détachée de la question d'ensemble des conditions de travail à l'hôpital et plus structurellement des

interactions entre médecine de ville-urgences et hospitalisations. Le *numerus clausus* supprimé en 2020 et qui fonctionnait comme politique malthusienne ne résoudra pas les problèmes de lieu d'installation et de déserts médicaux comme la Seine-St-Denis en est apparue un, mais cela pourrait mieux servir de contention pour la masse de personnes qui se retrouvent aux urgences comme solution de facilité et dont une partie est déversée ensuite sur les hôpitaux en mal de lit. Le problème, c'est que comme dans le privé, tout le monde se sert au passage : la densité médicale permet de se payer à l'acte même quand on est conventionné, chaque passage aux urgences « rapporte » 161 euros à l'hôpital qui, de son côté, pratique maintenant la rétribution à l'acte. L'infirmière expérimentée passe dans le privé où comme le médecin elle double son salaire (*Le Monde*, le 16 juin). Le système entretient le système et les pharmaciens y jouent aussi leur rôle.

– Ceux que les médias ont appelés les « seconds de cordée » ont l'impression de retomber dans l'oubli. Leur relative héroïsation en temps de confinement se rapprocherait plutôt de l'esprit de sacrifice au regard des miettes qui leur sont promises ou accordées, il est vrai essentiellement dans le secteur privé où l'État ne peut se substituer à des directions qui arguent des difficultés de reprise (*Le Monde*, le 9 juin). On pourrait penser que les organisations syndicales... mais non puisque si les médias ont vilipendé la CGT pour avoir prétendument bloqué la reprise du travail à Renault-Sandouville, ils ont oublié de nous dire (excepté *Le Canard enchaîné* du 10 juin) que la CGT aux côtés de son supposé ennemi la CFDT avait signé avec la puissante DGB allemande une déclaration de soutien au plan de relance initié par Macron-Merkel. Néanmoins, les staliniens de la Fédération de la Chimie ont manifesté leur mécontentement contre la Direction de leur Centrale. La situation n'est pas sensiblement différente en Italie où les syndicats confédéraux, alors que les assemblées et les initiatives sur le lieu de travail sont interdites, relancent la concertation et, par la bouche de Maurizio Landini, un de leurs dirigeants, déclarent « en tant que syndicats, non pas seuls mais avec les associations et le gouvernement, nous avons fait des choses importantes et avons obtenu un plan de travail » (traduit du site *carmillaonline* qui y voit un exemple de retour des organisations ouvrières à la vieille stratégie togliattiste d'unité nationale de l'après seconde guerre mondiale).

– Les économistes Saez et Guzman qui ont déjà conseillé Elizabeth Warren la candidate démocrate aux primaires sur ce sujet, proposent une taxation provisoire des 1 % les plus riches pour rembourser les sommes prêtées, une solution pour eux plus plausible que celle d'un gommage de la dette par une inflation improbable dans les conditions actuelles (en France ces 1 % détiennent d'une manière ou d'une autre 20 à 25 % de la richesse nationale). Mais alors que le gouvernement n'entend pas céder, contrairement à 2008, des voix autorisées comme celle de Louis Maurin de l'Observatoire des inégalités, se sont penchées sur les seuils de richesse pour en tirer d'autres conclusions ; à savoir qu'il n'y a pas de raison que les ménages aisés échappent à la solidarité sous prétexte qu'ils ne sont pas dans les 1 % de plus riches. Contre cette idéologie des 1 % de super-exploiteurs contre les 99 % d'exploités tous pareil qui s'est répandue depuis le mouvement *Occupy Wall Street* aux USA pour gagner ensuite l'Europe, Maurin propose un seuil de richesse qui pourrait concerner entre 8 et 10 % de la population au-dessus de deux fois le salaire médian (*Le Monde*, le 11 juin). Cela ne le conduit pas à négliger des mesures pouvant concerner les 1 %, puisqu'il montre que c'est en France qu'on trouve les plus gros revenus du travail en

Europe (alors que c'est loin d'être le cas pour les revenus du patrimoine<sup>1</sup>), si l'on excepte la Suisse. Il n'y a donc pas eu, contrairement à ce que cherche à faire accroire un gouvernement qui crie au feu à la moindre occasion, de fuite des plus riches à l'étranger car ces derniers connaissent leur intérêt bien compris et de toute façon ont l'habitude de garder deux fers au feu. En valeur relative à l'augmentation de la population, il y a même eu un tassement du nombre de « riches », mais un approfondissement des écarts de richesse avec des classes dites moyennes qui ont vu s'accroître l'écart entre ses différentes composantes. C'est sans doute pour cela que Maurin cherche à définir, au moins fiscalement, un bloc « bourgeois » nettement plus important que celui des hypercapitalistes du sommet.

– Ce qui tranche dans ce que nous appelons le discours actuel du capital par rapport à ce qui a été jusqu'à la Première Guerre mondiale l'idéologie bourgeoise, c'est que, par exemple à propos des conséquences de la crise sanitaire, presque tous les articles parlent en terme de croissance ou de creusement des inégalités comme si cela était une surprise ou un effet pervers des restructurations et réformes amorcées dans le courant des années 1980, la période des « Trente Glorieuses » ayant produit un nouveau mode de régulation reposant sur la réduction des inégalités. Un processus effectif mais qui s'est dégradé puis inversé depuis la fin des années 1980 sauf en France où l'amortisseur social de l'État-providence a continué tant bien que mal à corriger en partie les inégalités en termes de revenu disponible.

Derrière ce discours s'entrecroisent des tentatives pour trouver des nouveaux modes de régulation et une plus grande flexibilité sous prétexte d'équité (Le Monde, le 11 juin et aussi notre relevé de notes (VII) mentionnant l'opposition entre *insiders et outsiders*).

Le dernier discours de Macron en date du 15 juin est typique d'un manque de ligne directrice. Il pose cette question comme s'il s'agissait de vases communicants où pour soutenir l'emploi des seconds il faudrait que les premiers fassent des sacrifices. C'est inepte parce que ce qui détermine le problème est ailleurs, c'est-à-dire que son « règlement », de toute façon problématique, dépend d'abord du niveau de la stratégie de relance : savoir si elle est essentiellement française ou européenne et nous l'avons déjà dit si elle est européenne ce que semblait laisser penser les derniers accords et les déclarations de Von der Leyen sur la nécessité d'une politique industrielle européenne avec des « champions » européens, la question de la compétitivité et de son rapport à la croissance qui détermine le taux d'emploi ne peut pas être première ou alors uniquement si on la rapporte au niveau mondial, mais c'est alors d'une compétitivité européenne dont il s'agirait, une compétitivité européenne en grande partie sabotée jusque-là par la volonté de la Commission européenne de lutter contre toute tendance monopolistique à l'intérieur du marché unique. Une politique qui la conduite à s'opposer à maintes fusions entre entreprises européennes. Elle dépend ensuite de la qualité de la relance ; très clairement Macron ne semble pas s'orienter vers une relance des infrastructures publiques et dans une démarche écologique. En effet, les secteurs ciblés comme fondamentaux sont ceux qui sont au

---

1 – Il n'est donc pas étonnant que l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ne touche plus que 133 000 contribuables déclarant un patrimoine immobilier supérieur à 1,3 million d'euros, bien moins que l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qu'il a remplacé et qui touchait, jusqu'en 2018, 358 000 foyers. Pas touche à l'ISF du côté du pouvoir et de la droite est devenu un marqueur du même type que le pas touche aux 35 h du côté de la gauche et des syndicats. C'est pour cela que le gouvernement lui préfère une solution de taxe des Gafam et de taxe carbone aux frontières.

cœur du modèle capitaliste de croissance hérité des Trente Glorieuses et ils concernent des entreprises qui n'embauchent qu'à la marge, mais dont la production gonfle le PIB et entretient un semblant de tissu industriel traditionnel comme c'est encore le cas pour l'automobile. Aucune relance particulière du secteur du bâtiment (logements sociaux par exemple qui manquent cruellement pour les plus démunis et les plus jeunes) n'est pour le moment mise en avant. Dans le flou actuel la seule façon, pour le gouvernement, de faire tenir en l'état le couple salariés garantis/salariés précaires sans risquer des situations explosives est de suivre la voix scandinave en rajoutant de la « flexsécurité ». Certaines mesures vont dans ce sens avec les nouveaux contrats d'intérim (cf. Relevé VIII), la transformation des contrats de certains salariés ubérisés de contrats commerciaux en contrats de travail, des projets de formation professionnelle de conversion. Tout cela complété, à l'autre pôle par la continuation du déclin d'embauche de fonctionnaires aux conditions de leur régime particulier (on l'a vu avec le projet de réforme des régimes spéciaux) remplacés au mieux par des CDI et autrement par un développement de différentes formes de contrats d'auxiliaires qui donnent malgré tout du travail à des jeunes sans passer par les concours ; et pour le noyau dur des salariés dans les grandes entreprises du secteur privé, les « accords de performance collective<sup>2</sup> ».

Les mêmes injonctions contradictoires se retrouvent dans ce que le gouvernement nous présentera comme l'opposition salaire/emploi comme si la solution idéale était forcément celle choisie par les allemands avec Schroeder ou pire celle des anglais, « d'incitation » forcée au travail et à la multiplication, de fait, des petits boulots<sup>3</sup>, c'est-à-dire une politique d'arbitrage qui ne change pas de paradigme. Maintien coûte que coûte de la croissance d'un PIB pourtant de plus en plus critiqué parce que détaché de la mesure de la richesse produite de par sa mesure purement quantitative qui ajoute les moins au plus comme si on avait que des plus (cf. les différents articles dans la presse de Dominique Méda sur ce sujet, certains de ses arguments ayant déjà été avancés dès 1968 par Jean Baudrillard dans son livre *La société de consommation*). Priorité accordée à une politique de l'offre, alors que de nombreuses entreprises sont en situation de surproduction contenue. Et nous ne parlons pas ici d'abolition du capitalisme, tant s'en faut. On guette juste un pas de côté.

### Interlude

– Les syndicats les plus attachés au caractère national des examens sont le SNALC et le SNES. Les syndicats qui ont le plus poussé à la suppression de l'épreuve de français au bac de 1<sup>re</sup> sont... le SNES et le SNALC (*Le Figaro*, le 8 juin). Cherchez l'erreur. Le double langage des enseignants a encore frappé. A noter que deux mois après le confinement et deux mois de

---

2 – Dans ces accords, le piège consiste à faire croire que le droit négocié dans le cadre de l'entreprise l'emporte sur le droit imposé par la loi et l'État (cf. Pascal Lokiec, Paris I, *Libération* du 16 juin). Cela a été souvent le cas pendant la période où dominait le compromis fordiste avec des accords d'entreprises et de branches souvent plus favorables, mais suite au renversement du rapport de force et osons le dire aussi, à la déclin de l'antagonisme de classe, la tendance s'inverse aujourd'hui. La décision du Conseil constitutionnel de ne valider que des accords qui seraient établis en la présence d'un délégué du personnel limite quand même le « laisser-faire laissez-passer » à la base de ce type d'accord dans la mesure où il concernait quand même un tiers d'entreprises de moins de 50 salariés.

3 – Des incitations plus douces comme l'augmentation de la prime d'activité (cf. l'article de Mathieu Plane, économiste, dans *Libération* du 16 juin) restent toujours dans l'idéologie de la « préférence pour le chômage ».

battage gouvernemental sur l'école en télétravail, qui à court terme accroîtrait les inégalités et à terme la fracture sociale, nos dirigeants et la presse continuent à employer la notion de « distanciation sociale » et non celle de distanciation physique (*ibidem*) sans y voir aucune contradiction et surtout aucune acceptation implicite de ce qu'ils font semblant de dénoncer par ailleurs.

« Pendant le confinement, j'ai travaillé comme un Romain ! » déclare de son côté le ministre Blanquer (*ibidem*). On ne sait pas de quel « Romain » il s'agit là. Est-ce le Romain des administrations romaines qui, il y a encore quelques dizaines d'années, venait pointer le matin et repartait immédiatement pour faire « un vrai boulot » dans le secteur privé ou le Romain de la Rome antique et ses travaux herculéens... effectués par ses esclaves ?

– « Si tu continues, je te renvoie à l'école » (parole de parents, *Le Monde*, le 15 juin). Tout un programme en effet (cf. à ce sujet sur notre blog le texte de J. Guigou : « École, déconfinement et autonomisation des apprentissages »).

– « Dans la situation exceptionnelle que nous vivons aujourd'hui, l'essentiel est de maintenir un lien pédagogique et éducatif avec tous les apprenants et notamment les plus fragiles, afin de maintenir leur encrochage » (note d'après confinement adressée par l'Inspection de l'enseignement agricole aux 220 établissements concernés). La même note invite aussi les professeurs « à préparer des temps d'échanges individuels et collectifs synchrones et asynchrones avec leurs apprenants » (*Le Canard enchaîné*, du 10 juin).

– Toujours dans la novlangue du capital, « la problématique » continue à faire fureur en remplaçant définitivement le trop vulgaire « problème » ; ainsi, pour le président de l'Adhrhess Mathieu Girier, une structure qui réunit les responsables RH des établissements de soins, « La vraie problématique, c'est qu'on manque d'agents ». Dit comme cela ça va être difficile de problématiser. Des exemples comme cela il y en a plusieurs par jours dans chaque article de presse et nous ne parlons pas de la radio et de la télévision.

– Alors que 87 % des interrogés (*Le Monde*, le 10 juin) pensent que « C'est aux scientifiques de dire quelles mesures doivent être prises pour lutter contre l'épidémie et le gouvernement doit les appliquer le plus strictement possible », 73 % des mêmes estiment que « les chercheurs servent trop souvent les intérêts de l'industrie, notamment pharmaceutique »... tout en affirmant à 86 % que « les chercheurs sont des gens dévoués, qui travaillent pour le bien de l'humanité ». Ah, comme les sondages sont réconfortants dans leur fabrication de l'équivalence des opinions. Ils réduisent la dialectique à son sens littéral de « contradiction ».

– Comme nous le disions dans nos relevés précédents à propos de la « reproduction rétrécie », la relance des entreprises va se faire sur des bases darwiniennes : les experts d'Alix Partners, par exemple, s'attendent à une rationalisation industrielle (moins de modèles, davantage de plates-formes communes) et à l'accélération des partenariats, voire des fusions/acquisitions. L'étude anticipe une baisse du point mort (nombre de véhicules produits en dessous duquel l'industriel perd de l'argent) à 65 millions, contre environ 80 millions l'an dernier, une nécessité sur un marché

saturé et en reconversion du point de vue énergétique. « Ceux qui ont su abaisser leur point mort avant le Covid ont un avantage certain » (*Le Monde*, le 9 juin).

Quant à l'effort budgétaire et monétaire des États et de la BCE, le prix Nobel Joseph Stiglitz, dans *Les Échos* du 11 juin, estime que pour l'instant il ne semble pas avoir eu « d'effet multiplicateur » puisqu'il a renforcé l'épargne plus que la demande (consommation + investissement) ; et les liquidités bancaires en excédent, si elles ne sont pas dirigées vers des entreprises désirant investir, risquent d'alimenter encore des placements spéculatifs. Pour briser ce cercle vicieux, les pouvoirs publics devraient intervenir d'abord en donnant des bons d'achat en direction des ménages pour stimuler la consommation ; ensuite en garantissant aux entreprises des compensations si une durée trop importante de la crise entraînait des défauts de paiement de leurs clients. Bon, le « monde d'après » pour Stiglitz ressemble beaucoup au monde d'avant et sans grand nouveau projet capitaliste, ses remèdes ne rendront confiance ni aux ménages ni aux entreprises.

Les décisions de soutien à Renault vont dans le même sens ; elles entérinent la doxa de Renault (et Peugeot) comme quoi il est impossible de construire un petit modèle en France alors que la Yaris de Toyota triomphe à Valenciennes. Tout ça pour se projeter sur une voiture électrique dont on ne sait pas encore si elle se vendra en nombre suffisant pour équilibrer les investissements. Une fuite en avant donc... sans plan clair. Même dans les secteurs de pointe plus récents comme la pharmacie — et alors que les entreprises n'ont pas été touchées négativement par la crise sanitaire (elles n'ont jamais fermé) — et bien cela n'empêche pas de fermer des entreprises, comme s'apprête à le faire Sanofi qui abandonne son centre de recherche d'Alfortville (Val-de-Marne). C'est comme si la réindustrialisation repérée statistiquement depuis 2015 en France n'empêchait pas la désindustrialisation par transfert territorial de capital. Ce transfert est médiatisé dans le cadre de la mondialisation, mais il l'est moins quand il consacre des transferts interrégionaux. Ainsi le secteur industriel en Île-de-France n'a représenté que 5 % des créations d'emplois depuis 2018 au lieu de 19 % pour le reste de la France (*Le Monde*, le 16 juin). Terrain et immobilier y sont en effet devenus trop onéreux et les usines trop polluantes par rapport aux nouveaux critères environnementaux.

– Alors que les gamins et adolescents gambadent par grappes agglutinées, l'école continue à faire de la résistance avec des règles qui ne s'appliquent plus qu'à l'école. Comme si derrière tout ça se cachait la crainte d'actions en justice en cas de contamination. Pressé de toute part le ministre vient de déclarer à nouveau l'école obligatoire pour tous, sauf pour des lycéens qui, pour la plupart, sont en vacances depuis longtemps avec l'annonce de la suppression du bac de 1<sup>re</sup> et l'épreuve de Term' sur dossier ne comptabilisant pas les notes du confinement. « Pour la première fois le rapport entre les lycées d'élite et les autres s'inverse » (Eléa, élève de Term' à Henri IV, *Libération*, le 15 juin) avec des notes de contrôle annuel plus sévères dans les premiers qui vont nuire aux mentions sur-vitaminées des années précédentes.

– Un condensé de l'inessentialisation de la force de travail transparaît à travers l'historique des mesures prises « en faveur » de l'emploi des jeunes en France depuis plusieurs décennies. Pour l'ensemble des actifs se sont succédés les travaux d'utilité collective en 1984, puis, après un « plan d'urgence pour l'emploi des jeunes » en 1986, les contrats emplois-solidarité, puis les contrats initiative emplois, les emplois-jeunes, les contrats jeunes en entreprise, ceux dits « d'avenir », « d'initiative emploi », ou « d'accompagnement vers l'emploi ». Il y aura aussi les mort-nés contrats d'insertion professionnelle (CIP) de 1994 et contrat première embauche

(CPE) que les mouvements lycéens-étudiants refuseront, le contrat unique d'insertion, les emplois d'avenir, le parcours emploi compétences et, enfin, la garantie jeunes, généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un enchaînement de dispositifs qui illustre la limite de ce type de politique. Parallèlement, des aides pour les entreprises embauchant des jeunes ont été prises le plus souvent sous forme d'allègements de charges. À ces mesures, il convient d'ajouter les derniers dispositifs en faveur de l'apprentissage et de l'alternance (*Le Monde*, le 15 juin).

– Pour ceux qui pensent encore que le « capital fictif » n'est que spéculation et n'aurait rien à voir avec « l'économie réelle », l'exemple de Nikola Corporation leur ouvrira peut-être les yeux. En effet, cette *start-up* américaine vient de se manifester sur le devant de la scène économique. Spécialisée dans le secteur du camion électrique à hydrogène, sa capitalisation boursière a bondi, atteignant les 34 milliards de dollars (31 milliards d'euros), soit autant que la valeur combinée de PSA, Fiat-Chrysler Automobiles et Renault. Une valorisation d'autant plus sidérante que Nikola n'a jamais vendu ni même vraiment produit un seul véhicule, qu'il prévoit un chiffre d'affaires nul pour 2020 et que sa propre usine d'assemblage en Arizona ne sera pas opérationnelle avant 2027 (*Le Monde*, le 15 juin).

– À nouveau sur la dette et contre ceux qui nous serinent qu'il ne faut pas se leurrer sur la possibilité d'un « tour de magie monétaire ». Mieux que la mutualisation de la dette dont on a déjà parlé dans des Relevés précédents se fait jour une solution capitaliste d'annulation pure et simple de la dette qui n'a rien d'utopique (cf. l'article du journal *Le Monde*, le 15 juin : « Pour une annulation des créances détenues par la Banque Centrale Européenne (BCE) »). Dans ce projet présenté par des chercheurs, dont le très sérieux Gaël Giraud, il s'agirait d'annuler uniquement les dettes rachetées par la BCE depuis 2015 et non celles détenues par les banques commerciales, les assurances ou les fonds de pension. En effet, annuler ces dernières conduirait à ruiner les épargnants y compris les petits épargnants (« l'euthanasie des rentiers » produite par la crise de 1930), alors que la BCE ne peut se ruiner elle-même parce que sa dette n'est exigible par personne. Les États endettés n'auraient donc ni à rembourser l'intérêt de la dette (ce qu'on exige d'eux en premier d'habitude) qui de toute façon aujourd'hui est proche de zéro, ni « le principal » et ils pourraient donc immédiatement s'endetter d'autant (2320 mds d'euros dont 457 pour la France) pour, par exemple, une reconversion verte des investissements au lieu de laisser rouler la dette jusqu'à des ratios dette/PIB (120 % pour la France) qui ne peuvent que conduire les « politiques » à des choix d'austérité sous-tendue par une morale sacrificielle (« il faut bien payer » ; « il ne faut pas sacrifier la génération future » et autres rengaines du même type).

L'annulation des dettes aurait aussi l'avantage d'éviter tout risque inflationniste. En effet, il n'y aurait pas création monétaire puisque l'annulation ne ferait qu'empêcher la destruction monétaire qui préside à tout remboursement. Par rapport à un endettement public qui continuerait à croître au mieux pour assoir des investissements publics nécessaires, L'État ou l'ensemble de ceux de l'UE fonctionnant alors comme assureurs en dernier ressort, l'annulation ne craindrait pas une remontée des taux, elle subirait juste une baisse de ses fonds propres qui ne l'empêcherait pas de continuer à fonctionner. Mais ce plan, le plus radical du point de vue capitaliste aussi bien dans sa conception que par l'effet de choc qu'il produirait, est pourtant celui qui risque de n'être essayé qu'en dernier recours, une fois épuisées les autres « solutions ».



Un exemple de ces solutions qui n'en sont pas : quand l'exécutif entend faire passer la dette Covid dans la dette sociale, cela revient à augmenter des prélèvements sociaux qui seront payés par les salariés et les retraités (une fraction de la CSG y serait consacrée et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) serait prolongée de 9 ans) pour un gouvernement qui claironne à tous les vents que la France a déjà le plus haut taux de prélèvements obligatoires.... Julien Damon, enseignant associé à Sciences-Po (*Le Monde*, le 9 juin) pense qu'il aurait été plus juste que l'État garde la dette Covid dans son giron puisqu'il s'agit de « sa » dette et qu'en plus il peut actuellement la financer à long terme à des taux très faibles. Il s'agit bien là d'un choix politique.

Un autre plan semble plus probable (*Le Monde*, le 16 juin) qui verrait l'UE déléguer à la Commission européenne une autonomie budgétaire lui permettant d'emprunter à bon marché du fait de son évaluation AAA. En conséquence, un pan du budget ne dépendrait plus des États qui eux, sont tenus à l'équilibre, et le financement pourrait provenir de taxes communes dont nous avons déjà parlé.

– Après le discours autour du « plombier polonais », un des premiers cas de « travailleurs détachés », c'est aujourd'hui au tour de PSA de rapatrier d'urgence en France ses salariés polonais qui travaillent localement pour son groupe. Il s'agit de parer aux commandes en retard alors que les intérimaires du groupe travaillant dans les sites en France ont été écartés pendant la crise sanitaire. Devant cette situation, le gouvernement réagit comme s'il se trouvait surpris des incidences de la mondialisation parce que ce qui se fait parfois entre usines nationales d'un groupe (les ajustements temporels de personnel) devient tout à coup international et apparaît comme un mauvais coup contre les travailleurs français d'une entreprise française (*Le Monde*, le 15 juin). L'arroseur arrosé. Selon les dernières informations (*Le Monde*, le 16 juin), l'action du gouvernement aurait porté ses fruits. Toutefois cela ne concernera que le plus gros site d'Hordain (Nord), mais pas ceux de Metz et de Douvrain (Pas-de-Calais) où des salariés polonais sont à pied d'œuvre depuis le 15 juin.

« Je vais demander à Muriel Pénicaud d'aller travailler six mois en Pologne ! Ce n'est pas la société que je souhaite pour mes enfants » a déclaré avec aplomb le secrétaire national du PCF. Est-ce à dire qu'il exonère les 50 ans de stalinisme subit par la Pologne de toute responsabilité sur la situation actuelle ?

*Temps critiques*, le 17 juin 2020